



**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 5 AVRIL 2018**

JCT/IC/NL – N° VILLE\_2018DL040

**Date de convocation** : 30 mars 2018  
**Affichage du compte-rendu** : 12 avril 2018  
**Nombre de conseillers en exercice** : 33

**OBJET : TAXES IRRÉCOUVRABLES**

L'an deux mille dix huit, le cinq avril à 19:30 heures le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude TALBOT.

Présents : Jean-Claude TALBOT, Thierry BUTIN, Martine BONNAUD, Danièle POTIRON, Claude COLIN, Florent RIVOIRE, Dominique BABE, Souade KACI, Thierry HAON, Véronique GIROMAGNY, Alain VIOLLET, Eliane LEON, Gérard POTIRON, Christiane PUTHOD, Alain LEGRAS, Cécile TOURNIER, Laurence MOULIN, Eric MAILLET, Céline BARIOZ, Annie BERTON, Lilian MORINON, Maurice DUMONTET, Philippe COLSON, Guy PENDARIES, Sylviane STRETTI, Joëlle NATALINI, Réjane CLOUPET

Excusés / pouvoirs : Michel MALTRAIT (donne pouvoir à Alain VIOLLET), Eddie BREVALLE (donne pouvoir à Alain LEGRAS), Chantal RUBIO (donne pouvoir à Gérard POTIRON), Yves MONTANGERAND (donne pouvoir à Danièle POTIRON), Joël CAS (donne pouvoir à Réjane CLOUPET), Thierry MOLLARET (donne pouvoir à Guy PENDARIES)

Secrétaire de séance : Céline BARIOZ

Rapporteur : Danièle POTIRON

Madame le Trésorier Principal a fait savoir par courriers (n° liste 3166400515 et n° liste 3142350215) qu'elle n'avait pu faire, malgré les démarches réalisées au regard du montant de la créance et malgré différents commandements le recouvrement des produits dus au titre :

- de frais de restaurant scolaire et périscolaire,
- d'annulation de mandats émis.

Les débiteurs étaient insaisissables ou les montants dus n'atteignaient pas le seuil de poursuite.

Les sommes inhérentes au titre du remboursement du restaurant scolaire et périscolaire et d'annulation de mandats émis ne peuvent donc pas être recouvrées.

**En conséquence, après avoir délibéré le conseil municipal :**

- **ADMET** en non-valeur :

- Le titre de recette 2005/2012 pour un montant de 106,38 €
- Le titre de recette 2149/2012 pour un montant de 95,92 €
- Le titre de recette 2131/2014 pour un montant de 9,68 €
- Le titre de recette 1121/2013 pour un montant de 56,88 €
- Le titre de recette 1307/2013 pour un montant de 63,99 €
- Le titre de recette 155/2013 pour un montant de 56,88 €
- Le titre de recette 1779/2013 pour un montant de 82,95 €
- Le titre de recette 2127/2013 pour un montant de 72,60 €
- Le titre de recette 2340/2013 pour un montant de 48,40 €
- Le titre de recette 303/2013 pour un montant de 71,10 €
- Le titre de recette 436/2013 pour un montant de 56,88 €
- Le titre de recette 644/2013 pour un montant de 52,14 €
- Le titre de recette 68/2013 pour un montant de 56,88 €
- Le titre de recette 1070/2014 pour un montant de 41,14 €
- Le titre de recette 1248/2014 pour un montant de 67,76 €
- Le titre de recette 1718/2014 pour un montant de 48,40 €
- Le titre de recette 173/2014 pour un montant de 53,24 €
- Le titre de recette 1846/2014 pour un montant de 75,02 €
- Le titre de recette 299/2014 pour un montant de 77,44 €
- Le titre de recette 562/2014 pour un montant de 72,60 €
- Le titre de recette 84/2014 pour un montant de 72,60 €
- Le titre de recette 173/2012 pour un montant de 1016,60 €
- Le titre de recette 174/2012 pour un montant de 1016,60 €
- Le titre de recette 1930/2014 pour un montant de 41,57 €
- Le titre de recette 1930/2014 pour un montant de 30,74 €
- Le titre de recette 133/2015 pour un montant de 46,04 €
- Le titre de recette 133/2015 pour un montant de 65,42 €
- Le titre de recette 133/2015 pour un montant de 53,48 €
- Le titre de recette 1341/2015 pour un montant de 68,76 €
- Le titre de recette 1341/2015 pour un montant de 72,62 €
- Le titre de recette 1341/2015 pour un montant de 46,04 €
- Le titre de recette 1467/2015 pour un montant de 34,53 €
- Le titre de recette 1467/2015 pour un montant de 22,92 €
- Le titre de recette 1467/2015 pour un montant de 34,94 €
- Le titre de recette 220/2015 pour un montant de 45,84 €
- Le titre de recette 220/2015 pour un montant de 49,14 €
- Le titre de recette 220/2015 pour un montant de 34,53 €
- Le titre de recette 2265/2015 pour un montant de 46,04 €
- Le titre de recette 2265/2015 pour un montant de 71,25 €
- Le titre de recette 2265/2015 pour un montant de 64,94 €
- Le titre de recette 2333/2015 pour un montant de 9,28 €
- Le titre de recette 2333/2015 pour un montant de 7,64 €
- Le titre de recette 2333/2015 pour un montant de 11,51 €
- Le titre de recette 507/2015 pour un montant de 32,76 €
- Le titre de recette 507/2015 pour un montant de 189,52 €
- Le titre de recette 507/2015 pour un montant de 30,56 €
- Le titre de recette 1095/2012 pour un montant de 40,10 €

- Le titre de recette 1947/2012 pour un montant de 68,66 €
- Le titre de recette 1964/2012 pour un montant de 36,80 €
- Le titre de recette 2175/2012 pour un montant de 36,80 €
- Le titre de recette 2185/2012 pour un montant de 64,92 €
- Le titre de recette 126/2013 pour un montant de 27,60 €
- Le titre de recette 132/2013 pour un montant de 83,78 €
- Le titre de recette 161/2013 pour un montant de 64,92 €
- Le titre de recette 308/2013 pour un montant de 5,41 €
- Le titre de recette 37/2013 pour un montant de 27,60 €
- Le titre de recette 75/2013 pour un montant de 64,92 €

**Adopté à l'unanimité**

Fait à CORBAS, les jour, mois, et  
an que dessus,  
au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme,

Le Maire,  
Jean-Claude TALBOT.